

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-huit, le TROIS OCTOBRE, à dix-huit heures,
en exercice 18	Le BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 27 Septembre 2018 et par affichage du 27 Septembre 2018, s'est réuni au 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Etaient présents:

Luc STREHAIANO Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency. **Christian LAGIER** 1er Vice-Président déléqué et Maire de Piscop. Alain LORAND 2ème Vice-Président et Maire Saint-Brice-sous-Forêt, **Daniel FARGEOT** 5ème Vice-Président et Maire d'Andilly, Patrick FLOQUET 7ème Vice-Président et Maire de Montmagny. Muriel SCOLAN 9ème Vice-Présidente et Maire de Deuil-La Barre Odette LOZAÏC 10ème Vice-Présidente et Maire d'Attainville, **Christian RENAULT** 13ème Vice-Président et Maire de Margency, Philippe SUEUR Conseiller Communautaire délégué et Maire d'Enghien-les-Bains

Jean-François AYROLE Conseiller Communautaire délégué et Maire-Adjoint de Domont,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Alain GOUJON 12ème Vice-Président et Maire de Montlignon, procuration à Luc STREHAIANO

Absents excusés :

Joël BOUTIER

Joël BOUTIER

Véronique RIBOUT

Alain BOURGEOIS

Claude ROBERT

Michèle BERTHY

Jean-Pierre ENJALBERT

Julien BACHARD

3ème Vice-Président et Maire de Moisselles,
6ème Vice-Président et Maire de Bouffémont,
11ème Vice-Président et Maire de Montmorency
14ème Vice-Président et Maire de Saint-Prix,
15ème Vice-Président et Maire de Saint-Gratien

Secrétaire de séance : M. Jean-François AYROLE

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance du Bureau Communautaire ouverte.

La séance est ouverte à 18 heures 00.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2018

Le Président rappelle que l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales précise que « les délibérations sont inscrites par ordre de date et sont signées par tous les membres présents à la séance suivante ».

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations. Les séances publiques du Bureau Communautaire donnent lieu à l'établissement du procès-verbal sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Bureau Communautaire qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption en séance de Bureau Communautaire.

Les membres du bureau communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, sur proposition du Président, et à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 12 Septembre 2018.

VOIRIE

2 - SIGNATURE PAR LE PRESIDENT DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS BUS DES LIGNES TVO 13 ET RATP 361 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE (MAPA 2018-44)

Le Président indique que l'opération de mise en accessibilité des arrêts bus des lignes TVO 13 et RATP 361 concerne six collectivités (le Conseil Départemental, la communauté d'agglomération Plaine Vallée, Andilly, Enghien-les-Bains, Deuil- la Barre et Montmorency) qui ont choisi de confier temporairement à la communauté d'agglomération, par convention, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de voirie relevant de leurs compétences respectives.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 juin 2018, en vue de la conclusion du marché portant sur l'opération de mise en accessibilité de 23 arrêts bus des lignes TVO 13 (21 arrêts) et RATP 361 (2 arrêts) sur le territoire de la communauté d'agglomération, pour le périmètre suivant :

CO-MAITRE D'OUVRAGE	N° DE LIGNE	NOM DE L'ARRÊT	RUE	
ENGHIEN-LES-BAINS	TVO 13	ENGHIEN GARE	Rue du Départ	
MONTMORENCY	TVO 13	PISCINE	Avenue Charles de Gaulle (RD 311)	
MONTMORENCY	TVO 13	LOGES	Rue des Chesneaux	
MONTMORENCY	TVO 13	JULES FERRY	Rue Charles de Gaulle (RD 144)	
MONTMORENCY	TVO 13	PORTE ROUGE	Rue Charles de Gaulle (RD 144)	
DEUIL-LA-BARRE CD95	TVO 13	PORTE ROUGE	Rue Charles de Gaulle (RD 144)	
MONTMORENCY	TVO 13	RUE DES GRANGES	Rue Charles de Gaulle (RD 144)	
DEUIL-LA-BARRE	TVO 13	RUE DES GRANGES	Rue Charles de Gaulle (RD 144)	
MONTMORENCY	TVO 13	RUE DE GROSLAY	Rue Charles de Gaulle (RD 144) Vers Enghien	
MONTMORENCY	TVO 13	RUE DE GROSLAY	Rue Charles de Gaulle (RD 144) Vers Ecouen	
MONTMORENCY	TVO 13	REY DE FORESTA	Avenue Rey de Foresta (RD 144)	
MONTMORENCY	TVO 13	LYCÉE JJ ROUSSEAU	Avenue Emile	

MONTMORENCY CD95	TVO 13	MONUMENT AUX MORTS	Avenue de la 1ère Armée Française (RD 124)
MONTMORENCY	TVO 13	CHEMIN VERT	Avenue de la 1ère Armée Française (RD 124)
MONTMORENCY	TVO 13	CHAMPEAUX	Avenue de Domont (RD 124) Vers Enghien
MONTMORENCY	TVO 13	CHAMPEAUX	Avenue de Domont (RD 124) Vers Ecouen
MONTMORENCY	TVO 13	LES PEUPLIERS	Avenue de Domont (RD 124)
MONTMORENCY	TVO 13	LA CHENEE	Avenue de Domont (RD 124)
ANDILLY	TVO 13	LA BERCHÈRE	Route de la Berchère (RD 124E) vers Enghien
ANDILLY - CD95	TVO 13	LA BERCHÈRE	Route de la Berchère (RD 124E) vers Ecouen

CO-MAITRE D'OUVRAGE	N° DE LIGNE	NOM DE L'ARRÊT	RUE	
ANDILLY	TVO 13	CROIX BLANCHE	Route de la Croix Blanche (RD 124E)	
CAPV	RATP 361	SABLONS	Route de Saint-Leu (RD 928)	
CAPV	RATP 361	EPINAY-VILLETANEUSE GARE SNCF	Route de Saint-Leu (RD 928)	

Les travaux à réaliser permettront de faciliter la circulation et l'accostage des bus par une meilleure configuration des points d'arrêt et de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi, pour chaque arrêt, les travaux prévus sont les suivants :

- Le rehaussement des trottoirs, bordures, caniveaux,
- Le cas échéant, la reprise de chaussée,
- Le cas échéant, le déplacement des abris voyageurs, banc, poteau d'information, BIV,
- Le cas échéant, la fourniture / pose d'abri voyageurs sans publicité, banc,
- Le cas échéant, la traversée piétonne à proximité immédiate du quai (liée au système de transport), compris le mobilier urbain de protection,
- La signalisation verticale et horizontale spécifiques au quai bus et à la voie de bus.

A la date de remise des offres, le 10 août 2018, cinq entreprises se sont portées candidates.

- Lot n°1 (voirie et réseaux divers) : 3 offres ;
- Lot n°2 (signalisation routière) : 2 offres.

Les offres reçues ont été analysées par la direction des services techniques dont le rapport a été restitué le 19 juin 2018 à la commission en charge des marchés à procédure adaptée, laquelle a émis un avis favorable sur les attributions aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : FILLOUX pour un montant de 301 377,10 € HT ;
- Lot n° 2 : SIGNATURE pour un montant de 12 283,00 € HT.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser la signature, par le Président, des marchés correspondant à chacun de ces deux lots.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 27,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 juin 2018, en vue de la conclusion du marché portant sur l'opération de mise en accessibilité des arrêts de bus des lignes TVO 13 (21 arrêts) et RATP 361 (2 arrêts) sur le territoire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,

CONSIDERANT qu'à la date de remise des offres, le 10 août 2018, cinq entreprises se sont portées candidates.

- Lot n°1 (voirie et réseaux divers) : 3 offres ;
- Lot n°2 (signalisation routière) : 2 offres.

CONSIDERANT que les offres reçues ont été analysées par la direction des services techniques dont le rapport a été restitué le 19 juin 2018 à la commission en charge des marchés à procédure adaptée, laquelle a émis un avis favorable sur les attributions aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1: FILLOUX pour un montant de 301 377,10 € HT;
- Lot n° 2 : SIGNATURE pour un montant de 12 283,00 € HT.

Ayant entendu l'exposé du Président présentant le projet de délibération,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: AUTORISE le Président à signer le marché n° MAPA_2018-44 relatif aux travaux de mise en accessibilité des arrêts bus des lignes TVO 13 et RATP 361 sur le territoire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 (voirie et réseaux divers): FILLOUX (5, avenue des Cures 95880 Andilly) pour un montant de 301 377,10 € HT;
- Lot n° 2 (signalisation routière): SIGNATURE (8, rue de la Fraternité ZA des Luats 94350 Villiers-sur-Marne) pour un montant de 12 283,00 € HT.

<u>ASSAINISSEMENT</u>

3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU UNITAIRE RUE DE LA BARRE A ENGHIEN-LES-BAINS

Monsieur FLOQUET rappelle que dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la ville d'Enghien-les-Bains réalisé en 2013, Plaine Vallée a identifié plusieurs secteurs de son territoire où la rénovation du système de collecte assainissement était prioritaire.

Ainsi, le collecteur de la rue de la Barre à Enghien-les-Bains, pour sa partie entre la voie des Thernes et la gare SNCF de la Barre Ormesson, présente un état de dégradation avancé, amenant une pollution au milieu naturel non négligeable par exfiltration d'eaux usées dans les terres aux abords des canalisations. La proximité de la rue de la Barre des périmètres de protection du Lac d'Enghien-Les-Bains fait de la réhabilitation de ce collecteur un enjeu d'autant plus important quant à la préservation du milieu naturel.

Une étude de faisabilité a ainsi été menée au cours de l'année 2017 et la rénovation du réseau unitaire est programmée en deux phases dont la première débutera au 08 octobre 2018.

H

Ces travaux permettront ainsi de rénover 363 ml de collecteur unitaire.

La nature de cette opération d'assainissement ainsi que son montant estimatif sont indiqués dans le tableau suivant :

Opération d'extension du résea	Coût estimatif		
rue de la Barre à Enghien-Les-Bains	Gainage de 323 ml de réseau diamètre 500 mm et reprise de 2 tronçons de 20 ml en tranchée ouverte	235 000 € HT	
Etudes préliminaires	ITV, topo, prélèvements amiante, sondages géotechniques	10 658 € HT	
Coordination SPS et opérations préalables à la réception	Mission du coordonateur SPS, ITV, étanchéité, compactage après travaux	9 000 € HT	
TOTAL Opération (études préa	254 658 € HT		

Le montant global de cette opération est estimé à 254 658 € HT soit 305 590 € TTC.

Cette opération d'assainissement correspondant pleinement aux dossiers finançables par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 10^{ième} programme, et compte tenu de la réalisation des travaux sous charte qualité, nous souhaitons obtenir de la part de cet organisme subventionneur le maximum des aides envisageables à savoir :

Aides escomptées de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les réseaux d'eaux usées :

- une avance gratuite de 20 % du coût de référence H.T de l'opération remboursable sur 15 ans.
- 50 % du coût de référence H.T des études et mission de maîtrise d'œuvre.
- 30 % du coût de référence H.T des travaux.

La formule de calcul du coût de référence H.T des travaux est à compter du 1^{er} janvier 2016 : Coût Réf = 30 000 + (A*D*L)

Où D est le diamètre en mm, L la longueur en m.

A est un coefficient qui varie selon le diamètre de la canalisation.

A=2 si D = 500 pour le présent dossier

Le chiffre forfaitaire de 30 000 € correspond au coût de l'installation de chantier.

Le planning prévisionnel envisage le début des travaux le 8 octobre 2018.

Sur la base de ces données, le bureau est invité à en délibérer pour :

- solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau.
- autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toute pièce se rapportant ce dossier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique.

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du conseil de communauté de la communauté d'agglomération n° DL2016-02-17_4 portant délégation de pouvoirs du conseil au bureau, VU le 10e programme révisé 2016 - 2018 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie attribuant des aides financières à la rénovation des réseaux d'assainissement,

CONSIDERANT que l'opération d'assainissement programmée rue de la Barre à Enghien-les-Bains répond aux critères d'une opération subventionnable de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et sera réalisée sous charte qualité,

CONSIDERANT que le montant global de cette opération d'assainissement est estimé à 254 658 € HT soit 305 590 € TTC,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur FLOQUET présentant le projet de délibération,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

<u>Article 1</u>: SOLLICITE au bénéfice de Plaine Vallée l'obtention de subventions auprès de notre partenaire financier (Agence de l'Eau Seine-Normandie) pour la réalisation de l'opération d'assainissement programmée rue de la Barre à Enghien-les-Bains, indiquée dans le tableau cidessus, inclue dans le programme d'assainissement 2018 de Plaine Vallée.

<u>Article 2</u>: AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'Agence de l'Eau tout document (convention de subventionnement comprise) se rapportant à cette demande.

<u>Article 3</u> : S'ENGAGE à ce que la rénovation du système de collecte assainissement rue de la Barre à Enghien-les-Bains soit menée dans le respect de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 15

Le Président,

STREHAIANO

Le Secrétaire de Séance.

Jean-François AYROLE